



Jours de congés "envolés" suite à un arrêt ?

Par **le_percheron**, le **26/05/2010** à **15:36**

Bonjour,

Je viens sur ce forum suite à un petit "désaccord" avec mon employeur.

Je sors d'un arrêt de travail de 10 mois (Juillet 2009 à mi-Mai 2010).

Sur l'année passée (et toujours en cours), c'est à dire du 1er Juin 2009 au 31 Mai 2010, sur mes 5 semaines de congés payés, je n'en ai utilisé qu'une (ayant été en arrêt pendant 10 mois donc...).

Au jour d'aujourd'hui, il me reste donc 4 semaines à poser.

Au cours de cette année, n'ayant travaillé qu'un mois, je suis conscient que je n'ai le droit pour l'année prochaine (Juin 2010 à Mai 2011) qu'à 2,5 jours de congés + les 4 semaines restantes de l'année en cours.

Ayant repris le travail courant Mai 2010, l'année à venir, je vais "cotiser" pour avoir 5 semaines de vacances pour l'année Juin 2011 à Mai 2012.

Cependant mon employeur m'a indiqué que jusqu'en Mai 2012, ayant été en arrêt 10 mois cette année, je ne vais avoir le droit qu'à 4 semaines de congés à partir d'aujourd'hui jusqu'en Mai 2012...

Ce qui voudrait dire que l'année qui commence le mois prochain, je ne vais rien cotiser pour l'année suivante ?

Si vous pouvez m'éclairer svp... J'espère avoir été suffisamment clair dans mes explications...